

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02332
Numéro SIREN : 833 958 192
Nom ou dénomination : HOLDING FB

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2018 sous le numéro de dépôt 84

HOLDING FB
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 80 Impasse des Panicauts
84210 SAINT DIDIER
Société en cours de constitution

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-huit Décembre,
A dix-huit heures,

Les associés de la société HOLDING FB, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Franck BONEFOUS possédant 9 900 actions.
Monsieur Jean ANDRE possédant 100 actions.

Seuls associés de la Société et représentants la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck BONNEFOUS, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du commissaire aux comptes,
- Délégation de pouvoir.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

FB JA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la nomination, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet IN EXTENSO PROVENCE, sis Centre affaires St Ruf 1 - 147 Avenue de Tarascon – BP 50139 84007 AVIGNON Cedex 1. Le cabinet IN EXTENSO faisant partie d'un réseau, il n'est pas nécessaire de nommer un suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

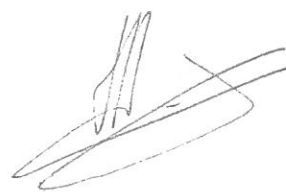
L'ordre de jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés Lequel procès-verbal sera porté au Registre des Assemblées.

M. BONNEFOUS Franck


FB

M. JEAN André


JA